

fonds et difficiles de répartition du revenu et de partage des coûts et des avantages entre les producteurs et les consommateurs.

Aux coups portés à l'économie énergétique internationale, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont répondu avec promptitude, par nécessité, et, à mon sens, dans l'esprit véritable de la Confédération. L'hiver dernier, lorsque le monde dut affronter en même temps la hausse des prix du pétrole et la réduction des approvisionnements, le Canada s'est trouvé dans la position privilégiée des quelques rares pays industrialisés qui, tout compte fait, pouvaient se suffire en pétrole.

Le gouvernement fédéral était guidé par le désir d'accroître les possibilités pour le Canada de répondre lui-même à ses besoins en matière d'énergie, tout en protégeant l'économie nationale de la désorganisation que l'OPEP avait causée dans le reste du monde.

[Traduction]

L'année dernière, ces principes ont été exprimés dans les décisions suivantes prises en collaboration, par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Permettez-moi de les énumérer.

Premièrement, permettre que les Canadiens répondent eux-mêmes dans une proportion supérieure à leurs besoins pétroliers. Cette décision s'est concrétisée à court terme par une série de mesures temporaires visant le transport et, à plus long terme, par le prolongement du réseau de pipeline interprovincial jusqu'à Montréal.

Deuxièmement, établir un prix unique du pétrole pour tous les Canadiens, compte tenu des différences dans les coûts de transport.

Troisièmement, établir un régime fiscal qui assurerait une répartition équitable des revenus entre les producteurs, les consommateurs et les gouvernements, et qui laisserait à l'industrie suffisamment de ressort pour l'encourager à poursuivre les travaux d'exploration et de mise en valeur nécessaires pour permettre au Canada de répondre lui-même à ses besoins en matière d'énergie.

Quatrièmement, s'assurer que nos produits énergétiques exportés soient vendus à des prix concurrentiels sur les marchés où ils sont livrés.

Cinquièmement, établir un Office de répartition des approvisionnements en énergie qui aurait l'autorité et la responsabilité de répartir les approvisionnements en cas d'urgence.

Sixièmement, établir une société nationale des pétroles qui, parmi ses objectifs, tenterait d'assurer un rythme de mise en valeur des ressources pétrolières canadiennes en accord avec les intérêts du pays, et qui, dans un marché mondial en évolution, serait en mesure de négocier à l'étranger des importations de pétrole aux meilleures conditions possibles.

Septièmement, encourager, avec l'aide du gouvernement fédéral, l'expansion de la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire et d'une interconnexion globale des services provinciaux en vue d'assurer une efficacité et une sécurité supérieure.

Huitièmement, établir un Office de recherche et de développement énergétiques chargé d'étudier, d'évaluer et de coordonner les travaux du gouvernement fédéral en matière de recherche et de développement énergétiques.

Neuvièmement, faire l'inventaire du capital-ressources canadien en uranium et en charbon, de même qu'en pétrole et en gaz naturel; par des offres d'aide aux provinces et de façon directe, dans le cas des terres fédérales. Et,

Conservation de l'énergie

Dixièmement, établir un Bureau de la conservation de l'énergie au sein de mon Ministère, qui soit chargé d'élaborer et de recommander un programme de conservation de l'énergie et de coordonner les initiatives de toutes les institutions et autorités qui ont des responsabilités en matière de conservation.

En plus de ces mesures précises, monsieur l'Orateur, le gouvernement a donné suite à l'étude faite par l'Office national de l'énergie sur la politique des exportations de pétrole. L'Office tient présentement des auditions afin d'évaluer la politique d'exportation de gaz naturel et son rapport à ce sujet devrait être à la disposition du gouvernement au début de l'été.

En raison de l'imprévisibilité constante de l'évolution de la situation internationale de l'énergie, particulièrement pour ce qui est des prix futurs du pétrole, nous avons procédé à une évaluation détaillée des rythmes possibles d'exploitation des ressources énergétiques du Canada. Cette étude vise surtout l'évaluation des coûts et avantages des divers rythmes possibles d'exploitation en fonction de l'avenir social et économique des Canadiens. Il en ressort que, même si le Canada possède suffisamment de ressources énergétiques potentielles pour satisfaire la demande canadienne en énergie au moins jusqu'à la fin du siècle si la croissance de la demande demeure modérée, ceci ne pourrait être accompli qu'à un coût beaucoup plus élevé pour l'économie et pour l'environnement. Permettez-moi d'élaborer.

● (2010)

Mon ministère prévoit que les investissements nécessaires au cours de la prochaine décennie pour donner aux Canadiens de nouvelles sources d'énergie s'élèveront à plus de 100 milliards de dollars. Ceci signifie que la proportion de la dépense nationale brute qui sera consacrée à l'exploitation de l'énergie pourrait presque doubler par rapport à la moyenne des années 60 et atteindre 6%. Humainement parlant, ceci veut dire que nous pourrions consacrer proportionnellement moins d'argent à la construction de nouveaux logements, de nouvelles écoles et à d'autres aménagements nécessaires pour répondre aux besoins de la société.

Un programme pratique de conservation—un nouvel esprit de conservation—pourrait sensiblement réduire ces coûts. Voici quelques-uns des avantages qui en découleront:

Premièrement, le Canada pourra répondre lui-même à ses besoins énergétiques, et ceci à un coût réel moindre, en transférant moins de ressources à la production de l'énergie.

Deuxièmement, notre dépendance relative vis-à-vis des importations sera diminuée, particulièrement au début des années 80, alors qu'un écart pourrait exister entre la demande canadienne d'hydrocarbures et les approvisionnements au Canada.

Troisièmement, le risque d'investissements excessifs dans des sources d'énergie à coût relativement élevé sera diminué.

Quatrièmement, à la longue, les politiques visant à réduire la consommation d'énergie prolongeront la durée des ressources canadiennes et permettront une utilisation plus considérable des hydrocarbures à des fins non énergétiques.

Cinquièmement, il y aura diminution de l'acuité des problèmes environnementaux associés à des niveaux élevés de production et de consommation d'énergie.